

La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Juin 2018 n° 2

# L'INFO'COM *de la CCAVM*



## Le mot du Président

Ce second numéro de l'Info'Com illustre à travers ces articles, l'action de la CCAVM sur le territoire. De par les missions ou compétences qui lui sont dévolues, la communauté de communes intervient dans de nombreux domaines qui touchent le quotidien des usagers. Si elle traite de sujets pratiques aussi variés que l'entretien de 323 kilomètres de voirie ou la préparation des dossiers élèves en vue de la rentrée scolaire, c'est aussi un acteur vecteur de lien social. Sur un territoire tel que le nôtre, les maisons des services au public, les médiathèques ou relais assistants maternelles sont des lieux d'échanges, de culture et de services de proximité, incontournables et très appréciés des habitants. La CCAVM apporte également son soutien à de nombreuses associations qui contribuent au dynamisme local.

**Patrick Berthelon.**

## L'actu en bref ...

### Dossier scolaire de l'élève 2018/2019

Comme chaque année, le dossier administratif nécessaire à l'inscription des futurs élèves à l'école publique et aux activités péri, extra scolaires et restauration collective, ont été selon les cas, remis aux familles par les établissements scolaires ou mis à disposition dans les mairies (siège d'une école) et les locaux de la CCAVM.



**Vous avez jusqu'au vendredi 15 juin inclus pour les compléter et les remettre à la CCAVM.**

Dans cette attente, vous pouvez nous contacter pour toute information complémentaire, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au :

**03 25 87 31 04**

### Médiathèques

Dans le cadre d'un congé maternité, Grégoire Pauly a rejoint les équipes des médiathèques le 9 mai dernier en tant que coordonnateur responsable.



### Soutien à la filière « Pierres Sèches »

La CCAVM vient de signer une convention de partenariat avec la Régie Rurale du plateau de Vaillant pour l'année 2018, apportant ainsi son soutien à l'activité Pierres Sèches que la Régie développe depuis 2012.

Afin de promouvoir et pérenniser la filière, plusieurs axes de travail y sont définis, élargissant ainsi le champ de compétence de la régie et de sa « brigade du patrimoine » :

Accompagnement du chantier de Cohons avec la prise en charge de 2222 heures de travail au regard de la conservation et la réhabilitation de sites dit « d'exception » inscrites dans les statuts de la collectivité.

Possibilité pour l'ensemble des communes du territoire de la CCAVM de faire appel à la Régie pour la préservation de leur patrimoine pierres sèches ou pour la rénovation de petits édifices type lavoir ou fontaine.

Le tarif préférentiel de 6 € de l'heure à concurrence de 2000 heures dans l'année sera appliqué pour les travaux de pierres sèches réalisées à la demande des communes. Cette tarification est rendue viable pour la Régie du fait du soutien de la collectivité au chantier de Cohons.

**A noter**, le pavillon du billard du site de Cohons figure parmi les 270 monuments en péril sélectionnés pour bénéficier des retombées financières du « loto du patrimoine » imaginé par Stéphane Bern. Cette distinction a valu au maire de Cohons, Sylvie Baudot d'être reçue au palais de l'Élysée avec d'autres porteurs de projet.

## LA SEMAINE BLEUE

**Du 8 au 14 octobre 2018**

Cette période est l'occasion de recréer du lien entre les générations et de rappeler que nos aînés sont des acteurs de la vie économique sociale et culturelle à part entière.

Dans ce cadre, 2 événements sont organisés par la MSAP du Montsaugonnais et ses partenaires:

**-10 octobre** : après-midi dansant

**-18 octobre** : conférence sur les plantes médicinales

### Inscription à la MSAP du Montsaugonnais



Pour une société respectueuse de la planète :  
**ENSEMBLE AGISSONS**



**2018**

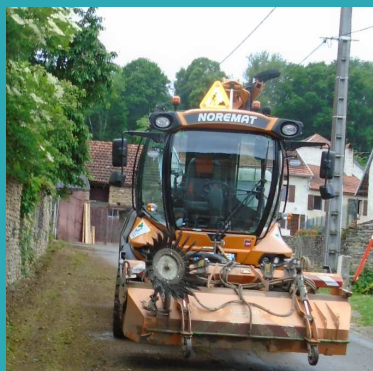
Préservation du patrimoine pierres sèches des communes

Tarif préférentiel 6€ de l'heure



Votre Contact à la Régie  
**Aline Paindavoine**  
03 25 88 99 72

## ZOOM SUR :



### Objectif zéro phyto

Avant 2017,

Jusqu'à 1000 litres de désherbants chimiques utilisés

2018,

Désherbage mécanique uniquement

Infos pratiques et actualités sur [ccavm@ccavm.fr](mailto:ccavm@ccavm.fr)

Directeur de la publication  
Patrick Berthelon  
Rédaction  
Sophie Hervieu

## VSV, Brosse et Balayeuse, l'alternative aux pesticides.

Le 20 octobre 2017 était voté par le conseil communautaire, la proposition d'achat par la CCAVM d'un véhicule service viabilité (VSV) de marque Noremat. Il s'agit d'un véhicule motorisé polyvalent équipé d'un bras pouvant recevoir soit une brosse de désherbage, soit une débroussailleuse et d'une balayeuse frontale qui ramasse l'andain créé suite au passage de la brosse .

Cette acquisition avait deux objectifs : remplacer un matériel existant devenu obsolète et trouver des méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques (herbicides) sur l'espace public.

En effet, la loi dite « loi Labbé », du 6 février 2014, prévoyait l'abandon de tous produits phytosanitaires chimiques par l'ensemble des structures publiques (communes, collectivités, départements, régions, État) à l'horizon 2020. La loi de transition énergétique du 17 août 2015 est venue renforcer ce dispositif en avançant l'échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces nouvelles dispositions réglementaires s'appliquent aux espaces verts mais aussi à la voirie : talus, accotements, fossés et trottoirs. Seuls les terrains de sport et certaines parties de voirie inaccessibles sont exclus du champ de l'interdiction.

Avant l'arrivée de ce matériel adapté, la communauté de communes utilisait jusqu'à 1000 litres de désherbant par an. Désormais, le désherbage se fait grâce à l'action mécanique de la brosse. Les communes qui ont vu le véhicule de service viabilité à l'œuvre se sont d'ores et déjà montrées très satisfaites du travail accompli.

C'est une avancée essentielle pour la préservation de la biodiversité et la santé publique mais aussi pour la santé des personnels qui manipulaient régulièrement ce type de produits.

Une démonstration de ce nouveau matériel à l'attention des élus, était organisée dans la commune d'Esnoys -Val le 17 avril dernier.



### Les usagers et la loi de transition écologique

Si l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires chimiques s'est imposée en premier lieu aux structures publiques qui ont en quelque sorte ouvert la voie, elle s'appliquera aux particuliers dès l'année prochaine.

A noter que l'usage de ces produits sur la voirie, par des particuliers, est d'ores et déjà interdit et ce depuis le 1er janvier 2017.